

## Fédération Wallonie-Bruxelles - Lutte contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes en FWB

### Objectifs

La Fédération Wallonie-Bruxelles lance son deuxième appel à projets consacré à la **promotion des droits des personnes LGBTQI+** qui vise à soutenir le développement de projets portant sur la prévention des violences envers les personnes LGBTQI+. La priorité sera accordée aux projets qui porteront sur la **sensibilisation, la prévention et la lutte contre l'homophobie, la biphobie, la transphobie ou encore toute autre forme de discrimination et de violence à l'encontre des personnes LGBTQI+**.

La priorité sera donnée aux projets développant des **propositions d'actions** qui favorisent l'inclusion des personnes LGBTQI+ **les plus vulnérables et précarisées**, à savoir les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les personnes trans et intersexes, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées et les personnes issues de la migration.

Ces propositions d'actions devront répondre à des besoins identifiés dans des domaines qui relèvent des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont :

- Enseignement (obligatoire et supérieur) ;
- Jeunesse ;
- Aide à la jeunesse ;
- Sport ;
- Culture, médias et audiovisuel ;
- Promotion de la santé.

### Conditions d'éligibilité

Sont éligibles les organismes publics, les asbl, œuvrant directement ou indirectement sur le terrain des droits des personnes LGBTQI+. Les collaborations entre organismes sont particulièrement favorisées, pour autant qu'une convention détermine les modalités de la collaboration.

À noter que les projets portés entre deux ou plusieurs organismes partenaires – dont au moins une association œuvrant sur le terrain des droits des personnes LGBTQI+ – seront encouragés.

### Budget

Le budget total pour l'appel s'élève à 300.000 euros.

### Bailleur de fonds

- **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Soumission : 01 juin 2022

Durée : Les projets débiteront dès la notification de l'attribution du projet, à savoir au plus tard le 30 novembre 2023.

Porteur(s) : **ASBL** **Centre de Recherche**  
**Haute**  
**Ecole**

### Mots-clés

**Covid** **Discrimination**  
**Fédération Wallonie-Bruxelles** **Éducation**

### Contacts SynHERA

- Anh Thy NGUYEN (nguyen.at@synhera.be)

## Critères de sélection

La sélection des dossiers sera effectuée sur les critères suivants :

**- pertinence/opportunité :**

- l'adéquation des modalités de réalisation du projet aux mesures sanitaires actuelles et au vu de leur maintien potentiel sur l'ensemble de la durée du projet ;
- l'intérêt de développer le projet : celui-ci devra répondre à un besoin identifié ou un manque constaté en matière de lutte contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes.
- l'inscription dans au moins l'une des compétences de la FWB.

**- qualité :**

- la cohérence : objectifs poursuivis, méthode, définition des étapes et des conditions de réalisation, public cible ;
- la faisabilité du projet : adéquation des moyens par rapport aux objectifs poursuivis ;
- la qualité de l'organisation et du déroulement (coordination, suivi, définition des étapes, évaluation) ;
- la présentation d'un budget précis et d'un mécanisme de suivi clair.

**- intégration d'une perspective intersectionnelle**

Le projet devra viser des personnes faisant également et simultanément l'objet d'autres mécanismes de discrimination, à savoir ceux qui opèrent en fonction de l'origine (nationale ou ethnique), de la couleur de peau, du genre, du milieu social, du handicap, de l'âge.

**- partenariats :**

Un travail en réseau ou en partenariat entre organisations d'objet ou de nature différents est considéré comme un élément positif et sera par conséquent pris en considération.

Un partenariat entre deux ou plusieurs organismes doit obligatoirement inclure une association œuvrant sur le terrain des droits des personnes LGBTQI+.

La qualité des partenariats (collectivités locales, partenaires sociaux, secteurs de la vie sociale, cofinancements éventuels, etc.) sera également prise en compte.

Plus d'infos : <http://www.egalite.cfwb.be/index.php?id=21575>